

Avant la clôture de la session finale de 1907, le Sénat a pris une décision qui a jeté du froid dans les rangs ministériels. La liquidation des biens des congrégations spoliées n'a pas donné les résultats qu'on avait fait prévoir. Le fameux milliard, dont avait parlé un jour M. Waldeck-Rousseau, s'est évanoui, et l'armée des liquidateurs seule a bénéficié, semble-t-il, de cette curée qui avait provoqué tant d'appétits. Il importe de savoir comment ont été conduites ces opérations. Le Sénat, saisi de cette question, n'a pas cru pouvoir l'étouffer. Les combistes eux-mêmes, dont le véritable mobile est sans doute d'embarasser un ministère coupable à leurs yeux de trop durer, ont déclaré qu'il faut faire la lumière. Et la Chambre haute, sous ces impulsions diverses, a décidé d'ouvrir une enquête sur la manière dont les biens congréganistes ont été liquidés. Il va sans dire que cela n'est pas du goût de tout le monde, et qu'une partie de la presse blocarde fulmine contre les sénateurs trop curieux.

Avec la rentrée des chambres, en janvier, a coïncidé l'apparition d'un journal hebdomadaire intitulé *L'Opinion*, dans le genre du *Spectator* de Londres. Il a pour objectif, paraît-il, de rallier tous les républicains conservateurs, quelque soit leur groupe, contre les entreprises du collectivisme. A la tête de ce mouvement seraient MM. Doumer, Ribot et Millerand.

L'année 1908 s'est ouverte par un succès pour les armes françaises au Maroc. Le général Drude, remplacé par le général d'Armade, a voulu frapper un coup d'éclat avant de remettre son commandement. Et le 12 janvier il s'est emparé de la kasbah de Mediouna, après une brillante reconnaissance. Il paraît que M. Clemenceau s'est montré mécontent parce que le général Drude n'a pas laissé à son successeur l'honneur de cette victoire. Cependant celui-ci a eu sa moisson de lauriers. Le 15 janvier, il a mis en déroute des bandes marocaines beaucoup plus nombreuses que sa propre troupe, et détruit leur camp.

L'attitude du gouvernement au Maroc a été approuvée à la Chambre par un vote de 365 voix contre 197.